

**Procès-Verbal du Conseil Municipal Ordinaire
du Mardi 25 janvier 2022 en salle du conseil
à 20h30**

PRESENTS :

Mr BODIN Jean-Michel, Mme BON Amélie, Mme CHANQUOY Véronique, Mme COUSIN Élisabeth, DARZACQ Vanessa, Mme DELTEIL Stéphanie, Mr DESCAMP Jean-Marie, Mme DUPUY Valène, Mr GENEAU Philippe.

Excusés : Mr BENOITON Olivier, Mr GALINAT Arthur, Mme LE DIGABEL Laetitia, Mme RODRIGUES Marine

Absents : Mr CHANET Jean-Pierre, Mr TRIGNOL François.

Procurations : NEANT

Secrétaire de séance : Mme DARZACQ Vanessa.

Le quorum est atteint.

La Séance débute à 20h00, Madame le Maire présente l'ordre du Jour.

ODRE DU JOUR

- ❖ Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril.
- ❖ Délibération accordant le montant des travaux concernant la réhabilitation et la sécurisation de l'entrée du bourg

1- Délibération autorisant Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Madame le Maire expose que jusqu'à la présentation et à l'adoption du budget 2022 ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif de la Collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ce même exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption du budget 2022 de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année 2021.

En outre, il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater

dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents pour la décision émise ci-dessus.

2- Projet de l'aménagement et la sécurisation de l'entrée du bourg : Plan de financement prévisionnel et demande de subvention

Madame le Maire présente le projet de l'ATD et le plan de financement prévisionnel relatif à l'aménagement et à la sécurisation de l'entrée du bourg près de l'école (délibération votée à l'unanimité lors du conseil du 20 décembre 2021). Projet pour le 4^{ème} trimestre 2022.

Madame le Maire rappelle que ce projet s'inscrit dans une démarche d'amélioration d'accès au bourg et de sécurisation.

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 205 956,00 € HT et sera inscrit au Budget Primitif 2022.

Madame le Maire propose de solliciter l'Etat et le Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention.

Coût des travaux :

Ouvrage	Montant en €
Montant des travaux HT	190 700,00 €
Maîtrise d'œuvre (Honoraires)	13 349,00 €
Mission S.P.S (Honoraires)	1 907,00 €
Montant HT Total de l'opération	205 956,00 €
Montant TTC Total de l'opération	247 147,00 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Origine du financement	Montant HT	Taux
DETR* (Hors honoraires)	47 675,00 €	25 %
Conseil Départemental	47 675,00 €	25 %
Auto-financement	60 606,00 €	
Emprunt	50 000,00 €	
Total Général	205 956,00 €	

*Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et :

- Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

- Sollicite le concours financier du Conseil Départemental et de l'Etat pour le montant des subventions détaillées ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à engager la procédure de passation du marché public et de recourir à un appel d'offre,
- Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 22h

Fait à AUBAS, le 25/02/2022

Le/la Secrétaire de Séance
DARZACQ Vanessa



Madame le Maire
Valène DUPUY

